

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu** le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs 2024 de la plateforme PMD2X sont fixés comme suit :

Diffraction sur poudres :

	Laboratoires de l'université de Lorraine	Laboratoires extérieurs du secteur public	Secteur privé
Mise à disposition	Forfait d'accès = 80 € puis 10 € / h	Forfait d'accès = 90 € puis 10 € / h	N.A.
Mesures rapides (2h) avec analyse	80 € / échantillon	90 € / échantillon	210 € / échantillon
Mesures longues (15h) avec analyse	200 € / échantillon	220 € / échantillon	420 € / échantillon
Analyse des données	110 € / heure	130 € / heure	210 € / heure
Formation théorique	110 € / heure	130 € / heure	210 € / heure
Formation pratique	140 € / heure	150 € / heure	320 € / heure

Diffraction sur monocristaux :

	Laboratoires de l'université de Lorraine	Laboratoires extérieurs du secteur public	Secteur privé
Mise à disposition	Forfait d'accès = 70€ puis 10€ / h	Forfait d'accès = 80€ puis 12€ / h	Forfait d'accès = 140€ 20€ / h
Mesures standard	170€ / échantillon	200€ / échantillon	370€ / échantillon
Réduction des données, résolution et affinement structural	80€ / heure	90€ / heure	160€ / heure
Formation (hors utilisation des diffractomètres)	80€ / heure	90€ / heure	160€ / heure

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire CRM2 et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 26 février 2024



Herène BOULANGER

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

11 MARS 2024